



BULLETIN D'INFORMATION SÉCURITÉ INCENDIE



LE DÉNEIGEMENT DES SORTIES SECONDAIRES

En cette période hivernale, votre service de sécurité incendie vous invite à reconnaître les pièges qui peuvent nuire à l'évacuation rapide d'une résidence.

En cas d'incendie, vous devez être en mesure de quitter votre résidence rapidement. C'est pourquoi il est très important de maintenir les issues, les balcons ainsi que le chemin qui mène à ceux-ci libres et ce, en tout temps.



Quelques conseils de sécurité pour l'extérieur

- L'accumulation de neige sur le balcon, le patio, les trottoirs d'accès et les autres sorties peut rendre difficile l'évacuation d'une maison. L'hiver, il faut déneiger toutes les portes de la maison, les balcons et sans oublier les fenêtres du sous-sol. De plus, il ne faut pas utiliser les balcons comme lieu d'entreposage. Rappelez-vous que, en cas d'incendie, vous et les autres résidents ne pourrez peut-être pas utiliser votre sortie principale pour évacuer.
- Faites un plan d'évacuation pour votre résidence et dégagez toujours un chemin pour permettre à tous les résidents de gagner rapidement le point de rassemblement.
- Si vous êtes propriétaire d'un bâtiment public, il est de votre responsabilité d'assurer la sécurité des occupants. Vérifiez que vos issues sont accessibles, fonctionnelles et bien identifiées en tout temps.

Quelques conseils de sécurité pour l'intérieur

- Gardez toujours les sorties, les portes et les fenêtres libres de tout obstacle.
- Vérifiez les fenêtres de votre résidence et gardez-les en bon état afin de pouvoir les ouvrir en tout temps, peu importe la saison. Rappelez-vous que le gel peut bloquer les fenêtres.
- Prenez l'habitude de ranger bottes, souliers, sacs d'école, sacs de sport, etc. afin de laisser les corridors, les escaliers et les sorties libres pour éviter les chutes lors d'une évacuation.
- Installez, si ce n'est déjà fait, des avertisseurs de fumée et des avertisseurs de monoxyde de carbone dans votre résidence. Vérifiez régulièrement s'ils fonctionnent bien. Ces appareils pourraient vous sauver la vie et celle de ceux que vous aimez.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les pompiers de votre municipalité ou encore avec le service de prévention incendie de la MRC. Vous pouvez également nous rejoindre sur Facebook à la page Sécurité incendie MRC Rivière-du-Loup pour plus d'informations!

Chloé Pelletier, Préventionniste à la sécurité incendie, Téléphone : (418) 867-2485 poste 249,
courriel : preventionincendie@mrcrdl.quebec

Pierre-Marc Lebel, Préventionniste à la sécurité incendie,
Téléphone : (418) 867-2485 poste 241, courriel : pmlebel@mrcrdl.quebec